Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_218-DE

Vals de Saintonge Communauté

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 2 novembre 2026

Objet : Modification de l'intérêt communautaire - Périmètre d'intervention et missions du CIAS - Report au 1er janvier 2028

Numéro de délibération : CC2026_218

L'an deux mille vingt six, le deux novembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 26 octobre 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Eric POISBELAUD, Cédric TRANQUARD, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain CHUTEAU, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Gwendoline CAQUINEAU, François PASQUET, Laurent RIGLET, Annie POINOT-RIVIERE, Cyrille BONNET, Eric MEHDAOUI, Rose-Marie NICOLAS, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Germain HENNION, Guillaume BORDRON, Stéphanie GRIMAUD, Jean-Claude ALLEIN, Géraldine DUPAS, Cyril ROY, Philippe HARMEGNIES, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Manon CANTI, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Baptiste SUREAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Jacky RAUD, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Nadine BRUN, Frédéric BRUNETEAU, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Yohann GERAL, Didier REIGNER, Fabien DUBUS, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Remi MARBOEUF, Sylvain MARCHAL, Rachel DRON, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Valérie FLOCH-RUJU, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Gaëlle GUIBERTEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Marylène JAUNEAU, Denis PETONNET, Laurent FLAMENT, Mathilde MAINGUENAUD, Jacques CASTAGNET, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Sylvie PERRIER, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, François PINEAU, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Herve DE LARQUIER, Jacques CHASSERIAUD, Danielle PERTUS, Antony MATTIUZZO, Laurent BOUILLE, Gilles BELON, Didier DAUNIZEAU, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROULLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :
Pascal SAGY donne pouvoir à Pierre DENECHERE
Roseline GICQUEL donne pouvoir à Marie-José TRICHET
Corinne ETOURNEAU donne pouvoir à Françoise MESNARD
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Cathy RULLAUD-MICHEL donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Laurent FLAMENT
Fabrice RENAUD donne pouvoir à Jean-Michel MANCEAU

Absents :
Francine CHENU, Jean-Luc JOUVE, Alain BILLAUD, Jean-Luc PATCINA, Loëtitia PELLIER, Jean-

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_218-DE

Jacques MENAGER, Jérôme CAILLAUD, Vincent GINDRAU, Alain INGRAND, Thierry BROSSARD, François ROUSSELOT, Sophie BELLEBEAU, Patrick XICLUNA, Frédéric MICHEAU, Bruno MAPAL, Thierry GIRAUD, Bruno POMMIER, Frederic RASSE, Pascal MARTINEAU, Jean-Claude GODINEAU, Francette GUICHARD, Christelle MARCHET, Philippe MERCIER, Pierre TEXIER, Jean-Claude MARTEAU

Secrétaire de séance :
Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick
GROS Véronique

Nombres de membres :
En exercice : 139
Quorum : 70
Présents : 107
Votants : 114
Pouvoirs : 7

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_218-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1321-1 et L. 1321-3 relatifs à l'intérêt communautaire,

Vu la loi NOTRe en date de 7 août 2015,

Vu la loi engagement et proximité n° 2019-1461 en date du 27 décembre 2019,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 mai 2025 modifiant les statuts de Vals de Saintonge Communauté,

Vu la délibération n°CC2026_010 du 2 février 2026 relative à la dernière modification de l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°CC2026_007 du conseil communautaire en date du 2 février 2026 entérinant l'extension du CIAS à l'ensemble du territoire de Vals de Saintonge Communauté à compter du 1er janvier 2027,

Considérant le travail entrepris depuis l'automne 2023, relatif à l'examen des compétences et des ressources de Vals de Saintonge Communauté, et celui mené depuis le mois d'avril 2024 avec le cabinet Espélia et le comité de pilotage dont la dernière séance s'est tenue le 19 janvier 2026,

Après les élections municipales et communautaires de mars et avril 2026, il est constaté un renouvellement important des conseils municipaux avec environ 40 % de nouveaux maires. Le conseil communautaire a ainsi profondément été renouvelé. C'est pourquoi, il est indispensable de prendre un temps supplémentaire pour permettre aux nouveaux élus d'appréhender le projet et d'en finaliser les questions budgétaires.

Il est donc nécessaire de modifier la date de prise en compte de l'extension du CIAS au 1er janvier 2028 (au lieu du 1er janvier 2027) et de poursuivre jusqu'au 31 décembre 2027, sur le périmètre actuel d'intervention du CIAS avec les prérogatives indiquées dans le tableau ci-dessous.

Soit les 18 communes du secteur de l'ancienne communauté de communes de Saint-Jean-d'Angély : Antezant-la-Chapelle, Asnières-la-Giraud, Bignay, Courcelles, Les-Eglises-d'Argenteuil, Essouvert, Fontenet, Landes, Mazeray, Poursay-Garnaud, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Julien-de-l'Escap, Saint-Pardoult, Ternant, Varaize, La-Vergne, Vervant et Voissay.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_218-DE

Rappel de la modification de l'intérêt communautaire à prendre en compte à partir du 1er janvier 2028 :

4.5. Action sociale d'intérêt communautaire

Est déclaré d'intérêt communautaire, à compter du 1er janvier 2028,

✔ un CIAS sur l'ensemble des Vals de Saintonge, dont les missions sont définies par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment, par les articles L. 123-5, R. 123-1 à R. 123-6 :

Caractère	Intitulés des missions	Détail
Obligatoires	Analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire en compétence *Article R.123-1 du CASF*	L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social. Il est présenté au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement de mandat.
	Mise en œuvre d'une action sociale générale définie par le CASF et des actions spécifiques *Article L.123-2 du CASF*	Accueillir, écouter, orienter les personnes en difficulté sociale et accompagner les plus fragiles
	Mise en œuvre de moyens ou de structures de concertation et de coordination. *Article R.123-4 du CASF*	Rôle d'expert et d'animation de réseaux. Les CIAS peuvent exercer leur action en liaison avec les services et institutions publics et privés à caractère social.
	Aides sociales légales (APA domicile et hébergement) *Article R.123-5 et R.123-6 du CASF*	Aide à la constitution, au dépôt et à l'instruction des demandes d'aides sociales légales et tenue du registre des bénéficiaires
	Domiciliation Article *L.264-1 et 2 du CASF*	Domiciliation des personnes sans domicile stable et gens du voyage
Non obligatoires	Aides financières facultatives *Article R. 123-2 du CASF*	Le CIAS peut intervenir au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature (matérielles, alimentaires, factures, logement, etc) en complément des dispositifs de droit commun.
	Missions spécifiques	Accompagnement des gens du voyage (scolarisation et insertion) et Intervenant social en gendarmerie

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la modification de l'intérêt communautaire portant sur le périmètre d'intervention et les missions du CIAS, à compter du 1er janvier 2028, à la majorité qualifiée des deux tiers. La nouvelle version de l'intérêt communautaire sera notifiée aux communes,
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_218-DE

Adopté à la majorité.

- Pour : 94
- Contre : 10
- Abstention : 10

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,



La Présidente Mme Mesnard Françoise de Vals de Saintonge Communauté
9 nov. 2026



1er Vice-President Mr Chedouteaud Stéphane - Grands projets et équipements communautaires
9 nov. 2026